

ARRONDISSEMENT
D'AVALLON

Le mercredi deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Flogny la Chapelle, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

COMMUNAUTE DE
COMMUNES LE
TONNERROIS EN
BOURGOGNE

Étaient présents : *Aisy-Sur-Armançon* : M. MURAT Olivier, *Ancy-Le-Franc* : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, *Ancy-Le-Libre* : Mme BURGEVIN Véronique, *Argentenay* : M. TRONEL Michel, *Argenteuil-Sur-Armançon* : M. MUNIER Patrice, *Bernouil* : M. FOURNILLON Dominique, *Cheney* : M. CALONNE Marc, *Cruzy-Le-Châtel* : M. DURAND Thierry, *Epineuil* : Mme JOUVEY Maryline, *Epineuil* : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle* : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, *Fulvy* : M. HERBERT Robert, *Jully* : M. FLEURY François, *Junay* : M. PROT Dominique, *Lézennes* : M. MENARD José, *Mélisey* : M. BOUCHARD Michel, *Molosmes* : M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon* : M. LAVINA Xavier, *Pacy-Sur-Armançon* : M. GOUX Jean-Luc, *Ravières* : M. FOREY Vincent, *Ravières* : M. LETIENNE Bruno, *Roffey* : M. GAUTHERON Rémi, *Sambourg* : M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas* : M. VARAILLES Dominique, *Sennevoy-Le-Haut* : M. MARONNAT Jean-Louis, *Tanlay* : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, *Thorey* : M. NICOLLE Régis, *Tissey* : M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre* : M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes* : M. LHOMME Régis, *Vézennes* : M. PACAULT Philippe, *Villiers-Les-Hauts* : M. BERCIER Jacques, *Vireaux* : M. PONSARD José, *Viviers* : M. PICQ Christian, *Frouerre* : M. ZANIN Alain.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 75
- Présents : 44
- Absents : 11
- Pouvoirs : 19
- Votants : 64

Excusés ayant donné pouvoir : *Ancy-Le-Franc* : M. ROBETTE Jacques (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), *Chassignelles* : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean Louis), *Collan* : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), *Cry-Sur-Armançon* : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), *Dannemoine* : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), *Dyé* : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), *Gigny* : M. TOBIET Michel (a donné pouvoir à M. FLEURY François), *Lézennes* : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. MENARD José), *Quincerot* : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), *Rugny* : M. NEVEUX Jacky (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), *Saint-Martin-Sur-Armançon* : M. LEMAIRE Benjamin (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), *Serrigny* : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), *Stigny* : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), *Tonnerre* : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry) *Villon* : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).

Absents excusés : *Baon* : M. CHARREAU Philippe, *Tanlay* : M. ROY Yohan, *Tonnerre* : Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric *Tonnerre* : Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric).

Absents non excusés : *Arthonnay* : M. LEONARD Jean-Claude, *Gland* : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Perrigny-Sur-Armançon* : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, *Pimelles* : M. RETIF Adrien, *Tonnerre* : M. HAMAM Nabil, *Tronchoy* : M. DEZELLUS Emmanuel

Secrétaire de séance : M. DELPRAT Eric

Date de convocation : Vendredi 21 mars 2025

Délibération n° 43-2025

Objet :

COMMUNICATION,
ANIMATIONS
CULTURELLES ET
SPORTIVES, MUSIQUE

Conservatoire

*Renouvellement d'agrément
auprès du Ministère de la
Culture*

Monsieur le Président rappelle que le conservatoire bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère de la Culture.

Arrivant à échéance en 2024, cet agrément doit être renouvelé. Le dossier déposé, reposant notamment sur le projet d'établissement, prendra en considération le transfert du conservatoire dans la nouvelle cité éducative.

Ce renouvellement d'agrément assure la reconnaissance des diplômes délivrés aux élèves du premier au troisième cycle. Il est par ailleurs nécessaire pour prétendre à la subvention du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

64	pour
0	contre
0	abstention

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant :

- à la demande de renouvellement d'agrément du CRI par le Ministère de la Culture,
- aux demandes de subventions du CRI auprès du Conseil Départemental.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

**Le Président,
Monsieur Régis LHOMME**



**Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT**

- Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).